Composante du produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

Les services aux victimes au Canada, 2009-2010

par Christopher Munch

diffusé le 23 février 2012

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Juristat

Les services aux victimes au Canada, 2009-2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm).

février 2012

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Correction

Les données sur les indemnisations versées par les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et les autres programmes de prestations financières qui sont contenues dans le présent article ont été révisées en octobre 2013 et une note concernant le taux de réponse a été ajoutée.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p} provisoire
^{r} révisé
^{x} confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E} à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

Les services aux victimes au Canada, 2009-2010 : faits saillants

- En 2009-2010, 911 programmes ou organismes fournissaient des services aux victimes d'actes criminels au Canada. En outre, neuf programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels étaient offerts, dont quatre étaient administrés conjointement avec d'autres fournisseurs de services.

- Parmi les fournisseurs de services aux victimes qui ont répondu à l'enquête, la plus forte proportion était constituée des organismes relevant de la police (38 %), suivis par les programmes relevant de la collectivité (24 %), les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle (15 %), les programmes relevant des tribunaux (10 %), les services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes de l'Ontario (7 %) et les organismes à prestation de services basés sur le système de justice (6 %). Ces proportions sont semblables à celles déclarées en 2007-2008, la dernière année au cours de laquelle l'Enquête sur les services aux victimes a été effectuée.

- Les services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes étaient les suivants : les renseignements généraux (95 %), le soutien affectif (93 %), la liaison avec d'autres organismes au nom du client (91 %), la sensibilisation du public et la prévention (89 %), l'accompagnement devant les tribunaux (87 %), les renseignements sur la structure et le processus du système de justice pénale (84 %), la planification de la sécurité (81 %) et l'intervention en situation de crise (80 %).

- Les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et les programmes de prestations financières associés aux fournisseurs de services aux victimes offrent des dommages-intérêts et des prestations financières aux victimes d'actes criminels afin d'alléger le fardeau financier occasionné par leur victimisation. En 2009-2010, les neuf programmes d'indemnisation provinciaux, conjointement avec les programmes de prestations financières disponibles par le biais d'autres fournisseurs de services aux victimes, ont indiqué qu'ils avaient accordé plus de 63 millions de dollars aux victimes d'actes criminels. La plus grande partie (61 %) de l'argent a été accordée pour souffrances et douleurs, suivies par les coûts de soins médicaux et dentaires, de réhabilitation ou de lunetterie (9 %) et la perte de salaire (8 %).

- Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, 711 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir aidé près de 410 000 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels. L'information émanant d'un sous-ensemble de fournisseurs de services aux victimes donne à penser qu'il s'agissait d'environ 4 % de moins qu'il y a deux ans, la dernière fois que ces renseignements ont été recueillis.

- Les trois quarts des clients ayant reçu de l'aide de fournisseurs de services aux victimes étaient des femmes. Dans le cas des hommes autant que des femmes, les victimes ont le plus souvent demandé de l'aide en raison d'un crime violent.

- Les données obtenues de 772 fournisseurs de services aux victimes indiquent que l'équivalent de 1 880 employés rémunérés à temps plein a travaillé du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. En outre, 73 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir utilisé les services de 8 553 bénévoles au cours de la même période.

- Le jour de l'instantané de l'enquête (27 mai 2010), près de 9 500 victimes ont eu recours aux services de l'un des 729 organismes de services aux victimes qui ont fourni des données. La majorité (81 %) des victimes qui ont eu recours aux services offerts étaient des victimes d'infractions violentes.

- Parmi les clients desservis le jour de l'instantané, 38 % avait auparavant reçu des services du même fournisseur de services aux victimes.

Les services aux victimes au Canada, 2009-2010

par Christopher Munch

Au Canada, on compte un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes financés par le gouvernement, dont le mandat consiste à fournir des services aux victimes immédiates et indirectes d'actes criminels. Une victime immédiate d'un acte criminel est une personne qui est la victime directe d'une infraction criminelle, tandis qu'une victime indirecte d'un acte criminel est une personne qui a subi un préjudice ou une perte à la suite d'un incident commis contre une autre personne, par exemple le conjoint de la victime d'un homicide.

Dans le cadre de l'Enquête sur les services aux victimes (ESV), on recueille de l'information sur les types de services aux victimes offerts et sur l'utilisation de ceux-ci[1]. Le présent article, qui puise dans les résultats du quatrième cycle de l'ESV, dresse un portrait des services d'aide aux victimes, notamment les types de fournisseur de services aux victimes et les services offerts. En outre, il présente des renseignements sur les caractéristiques des clients qui utilisent ces services[2,3].

Il importe de préciser que les données présentées dans le présent article renvoient à deux périodes distinctes. Plus particulièrement, les données ayant trait aux fournisseurs de services aux victimes reposent sur les 12 mois précédant le 31 mars 2010, tandis que les données qui se rapportent aux victimes ayant eu recours aux services offerts sont fondées sur le « jour de l'instantané », en l'occurrence le 27 mai 2010[4]. Tous les fournisseurs de services aux victimes n'ont pas été en mesure de déclarer des données complètes. Le taux de réponse pour les questions individuelles de l'enquête sur lesquelles les données du présent article sont fondées se situait entre 86 % et 100 %.

Profil des fournisseurs de services aux victimes

Les organismes relevant de la police demeurent les plus courants

Il y avait 911 fournisseurs de services aux victimes qui œuvraient au Canada en 2009-2010. « Fournisseur de services aux victimes » est un terme général qui désigne plusieurs types d'organismes (voir l'encadré 1). En outre, il y avait neuf programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels provinciaux, dont quatre étaient administrés conjointement avec d'autres fournisseurs de services.

Parmi les fournisseurs de services aux victimes qui ont déclaré des données, la plus forte proportion était constituée des organismes relevant de la police (38 %) (graphique 1). Les autres fournisseurs de services aux victimes comprenaient les programmes relevant de la collectivité (24 %), les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle (15 %), les programmes relevant des tribunaux (10 %), les Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes de l'Ontario (7 %), les organismes à prestation de services basés sur le système de justice (6 %) et ceux que l'ESV a classés comme un « autre » type de fournisseur de services aux victimes (1 %). Ces proportions étaient semblables à celles qui ont été déclarées en 2007-2008, soit l'année où le cycle précédent de l'ESV a été mené.

L'administration et la prestation de services aux victimes diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre. Par exemple, dans certaines provinces (notamment Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick) la prestation de services est principalement basée sur le système de justice, tandis que dans d'autres provinces (notamment l'Alberta et la Saskatchewan), on a davantage recours aux services relevant de la police (tableau 1).

1. Le financement de l'Enquête sur les services aux victimes ainsi que de cet article de *Juristat* a été fourni par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada.
2. Des cycles antérieurs de l'ESV ont été effectués en 2002-2003, 2005-2006 et 2007-2008. Il n'est pas recommandé de comparer directement les données de ce cycle avec celles de cycles antérieurs, en partie en raison des différentes méthodes utilisées pour dénombrer les fournisseurs de services aux victimes. Pour en savoir davantage, voir Source des données à la fin du présent article.
3. Pour les renseignements propres aux provinces et territoires, voir Ford, 2012.
4. S'il n'était pas prévu qu'un fournisseur de services aux victimes desserve des victimes d'actes criminels le 27 mai 2010, on a demandé aux répondants de considérer le jour ouvrable suivant comme le « jour de l'instantané ».

Graphique 1
Types de fournisseurs de services aux victimes, Canada, 2009-2010

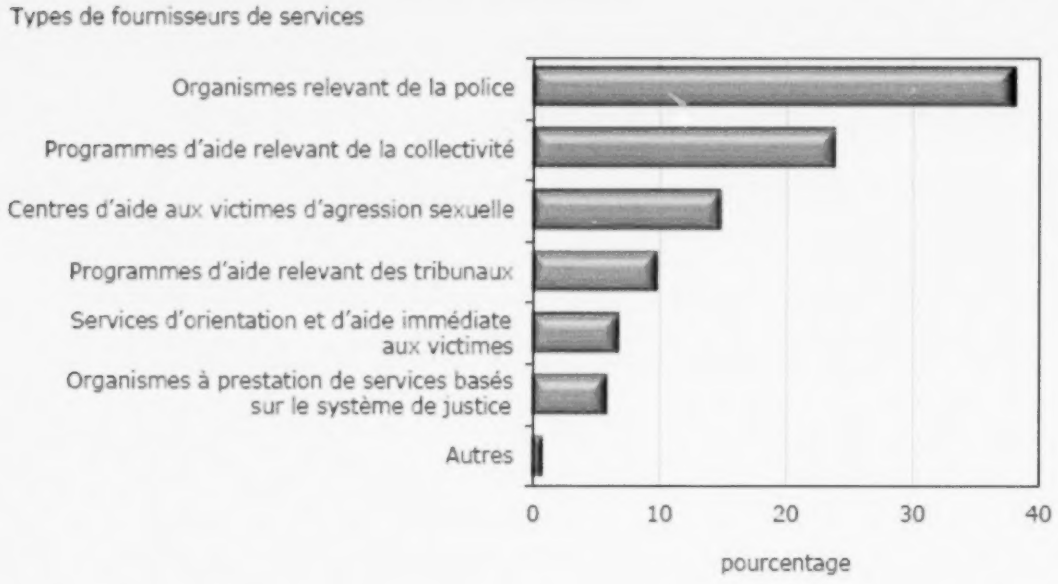

Note : Voir l'encadré 1 pour les définitions des types d'organismes de services aux victimes. Fondé sur 787 fournisseurs de services aux victimes.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2009-2010.

Les fournisseurs de services aux victimes desservent non seulement un grand nombre de régions dans l'ensemble du Canada, mais dans certains cas, ils desservent aussi de multiples régions. Par exemple, un service aux victimes situé dans une région à forte densité de population peut également desservir des régions avoisinantes ayant une plus faible densité de population ou des réserves, ou vice versa. En 2009-2010, 68 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils desservaient des régions ayant une concentration de population minimale de 1 000 habitants, alors que 58 % des fournisseurs ont déclaré qu'ils desservaient des régions qui comprenaient de petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés comptant des concentrations de moins de 1 000 habitants. De plus, 29 % ont déclaré desservir des réserves (4 % étant situés dans une réserve).

Encadré 1
Types de fournisseurs de services

En 2009-2010, les questionnaires de l'ESV ont été envoyés aux fournisseurs de services aux victimes et aux bureaux centraux dans l'ensemble du Canada. Le terme « fournisseur de service aux victimes » désigne un grand nombre d'organismes. En s'appuyant sur la définition suivante, on a demandé aux répondants d'indiquer le type de service qui décrit le mieux leur organisme.

Organisme relevant de la police : Organismes de services aux victimes exploités par l'intermédiaire d'un service de police fédéral, provincial ou municipal.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins relevant des tribunaux : Programmes ayant précisément pour mandat d'offrir des services de soutien aux personnes qui sont engagées dans le processus judiciaire, en tant que victimes ou témoins d'actes criminels. De façon générale, ces programmes fournissent de l'information, de l'aide et des services d'orientation afin de rendre le processus judiciaire moins intimidant. Les types de services offerts peuvent comprendre l'orientation liée aux tribunaux, la préparation des victimes et des témoins, l'accompagnement devant les tribunaux, les mises à jour sur l'affaire ou le procès, la coordination de rencontres avec le procureur de la Couronne et l'évaluation de la capacité des enfants à témoigner. Les programmes peuvent s'adresser à une clientèle particulière, comme les enfants ou les victimes de violence familiale.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins relevant de la collectivité : Programmes sans but lucratif relevant de la collectivité qui participent à la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes et aux témoins[5].

Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de viol ou centre de traitement des victimes d'agression sexuelle en milieu hospitalier : Centres chargés de servir exclusivement les victimes d'incidents récents ou anciens d'agression sexuelle ou de viol. Les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de viol disposent souvent d'une ligne d'écoute téléphonique accessible 24 heures sur 24. Ils sont des organismes à but non lucratif relevant de la collectivité. Situés dans le service d'urgence d'un centre hospitalier, les centres de traitement des victimes d'agression sexuelle sont dotés d'une équipe d'infirmières et de médecins de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de sorte que les victimes d'agression sexuelle peuvent recevoir des soins médicaux et un soutien affectif spécialisés.

Organisme à prestation de services basés sur le système de justice : Organisme de prestation de services aux victimes d'actes criminels qui sont indépendants de la police, des tribunaux et des procureurs de la Couronne, et qui aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale. Ces organismes peuvent aussi servir les clients qui décident de ne pas faire appel au système de justice pénale. On trouve ces modèles de prestation de services à Terre Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et au Yukon, où ils sont administrés par le gouvernement provincial ou territorial.

Service d'orientation et d'aide immédiate aux victimes : Existant uniquement en Ontario, ces organismes non gouvernementaux relèvent de la collectivité et travaillent en étroite collaboration avec la police. Ils fournissent sur place une aide à court terme aux victimes d'actes criminels et d'autres expériences traumatisantes, et ils les dirigent vers les services communautaires qui offrent une aide à plus long terme.

5. Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec, appelés Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) sont classés dans cette catégorie. Les CAVAC sont des organismes sans but lucratif dont les intervenants sont des spécialistes œuvrant dans le domaine de l'intervention sociale, comme des travailleurs sociaux, des psychologues et des criminologues.

Les renseignements généraux sont le service le plus souvent offert

Les fournisseurs de services aux victimes proposent un grand nombre de services aux clients. En 2009-2010, les types d'aide les plus souvent proposés directement par les fournisseurs de services étaient les renseignements généraux (95 %), le soutien affectif (93 %), la liaison avec d'autres organismes au nom du client (91 %), la sensibilisation du public et la prévention (89 %), l'accompagnement devant les tribunaux (87 %), les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (84 %), la planification de la sécurité immédiate (81 %) et l'intervention en situation de crise (80 %) (tableau 2).

De nombreux services qui ne sont pas offerts directement aux victimes par un fournisseur particulier de services aux victimes étaient disponibles au moyen d'un renvoi à un autre organisme. Par exemple, bien que l'hébergement ou le logement à long terme ait été offert directement par seulement 6 % des fournisseurs de services aux victimes, 87 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir fait des renvois de ce type. Les services de protection des enfants (83 %), l'aide pour trouver un logement (82 %), l'hébergement d'urgence (81 %) et le counseling de couples (80 %) étaient d'autres types de renvoi relativement courants faits par les fournisseurs de services aux victimes.

Les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et les autres programmes de prestations financières accordent plus de 137 millions de dollars aux victimes en 2009-2010

Les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels sont un type de service aux victimes qui offrent aux victimes d'actes criminels des dommages-intérêts et des prestations financières afin d'alléger le fardeau financier occasionné par leur victimisation. Cette catégorie de service comprend les programmes conçus pour payer les frais de services particuliers offerts aux victimes d'actes criminels. À titre d'exemple, il peut s'agir de counseling professionnel, de transport pour assister à une audience, de soins des enfants et d'honoraires d'avocats. Les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels existent dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador. Ils n'existent pas dans les trois territoires, bien que les Territoires du Nord-Ouest offrent une aide financière d'urgence.

Bien qu'il y ait des différences pour ce qui est des critères d'admissibilité à l'échelon provincial, les programmes d'indemnisation sont généralement ouverts aux victimes d'infractions criminelles (habituellement des crimes violents). Les demandes peuvent découler de blessures physiques ou de traumatismes psychologiques, bien que les blessures doivent être plus que passagères. L'indemnisation peut être accordée, indépendamment du fait que le contrevenant soit poursuivi ou condamné, ou même si aucune accusation n'est portée (Centre canadien des ressources pour les victimes de crimes, 2011).

L'ESV révèle que parmi les neuf programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels provinciaux, quatre étaient administrés conjointement avec d'autres fournisseurs de services. En outre, 58 fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils accordent des prestations financières, autres que des indemnisations, notamment des fonds d'urgence, des coûts de transport et des coûts d'habillement.

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, plus de 16 000 demandes ont été reçues ou reportées d'un exercice précédent par les programmes d'indemnisation et d'autres prestations financières pour les victimes d'actes criminels. Parmi les demandes pour lesquelles le résultat a été déclaré, près de 11 000 (81 %) ont été approuvées et 15 % ont été rejetées[6]. Pour ce qui est du reste des demandes, les répondants ont déclaré différents résultats, notamment une décision en attente ou un retrait de la demande.

Parmi les demandes ayant fait l'objet d'un règlement, 64 % ont été présentées par des femmes et 36 % par des hommes[7]. Les femmes qui ont reçu de l'aide d'un programme d'indemnisation ou de prestations étaient davantage susceptibles de demander des services par rapport à des voies de fait (44 %) ou à une agression sexuelle (28 %). Bien que les hommes aient également été plus susceptibles de s'adresser à un programme d'indemnisation ou de prestations à la suite de voies de fait (61 %), la proportion de ceux qui ont demandé une indemnisation pour une agression sexuelle était bien plus faible (11 %).

6. Les résultats de 5 298 demandes (soit 23 %) n'ont pas été déclarés.
7. Fondé sur les victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 3 062 victimes (soit 28 %) n'a pas été déclaré.

En 2009-2010, les neuf programmes provinciaux d'indemnisation des victimes d'actes criminels, conjointement avec les programmes de prestations financières disponibles par l'entremise d'autres fournisseurs de services, ont accordé plus de 137 millions de dollars aux victimes d'actes criminels.

Encadré 2
Programmes de justice réparatrice

Les programmes de justice réparatrice sont un type de service offert par certains fournisseurs de services aux victimes. La justice réparatrice est une solution de rechange au processus de justice pénale courant. La participation à un programme de justice réparatrice est un processus volontaire qui comprend des pourparlers entre la victime du crime et le contrevenant et parfois d'autres membres de la collectivité. L'objectif consiste à favoriser le processus de guérison des participants, la réparation des torts, et la réinsertion du contrevenant dans la collectivité en tant que citoyen respectueux des lois.

Les programmes de justice réparatrice tiennent les délinquants responsables de leurs gestes par des mesures efficaces et constructives, et peuvent contribuer à faire de la justice une expérience plus satisfaisante pour la victime et le contrevenant (Sécurité publique Canada, 2011).

Parmi les fournisseurs de services aux victimes qui ont participé au cycle de 2009-2010 de l'ESV, 12 % ont participé à la prestation ou à la coordination de programmes de justice réparatrice pour des affaires de justice pénale. Aucun fournisseur de services aux victimes de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nunavut n'a déclaré avoir offert des services de prestation ou de coordination du processus de justice réparatrice. Dans les autres provinces et territoires, la déclaration de participation à la prestation ou à la coordination de programmes de justice réparatrice variait entre 2 % des fournisseurs de services aux victimes au Québec à 100 % au Yukon. L'ensemble des provinces et des territoires ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information ou des services d'accompagnement et de soutien relativement à la justice réparatrice qui sont offerts soit directement, soit par renvoi.

Environ le tiers des fournisseurs de services aux victimes a pour mandat d'offrir des programmes pour les victimes de types particuliers d'infractions

En 2009-2010, environ le tiers (35 %) des fournisseurs de services aux victimes du Canada ont déclaré que leur mandat comprenait la prestation de services aux victimes de types particuliers d'infractions. Les fournisseurs de services aux victimes restants avaient pour mandat de desservir les victimes de tous les types de crimes. Dans l'ensemble, 20 % des fournisseurs de services aux victimes avaient pour mandat de desservir des familles d'enfants victimes de violence sexuelle, 18 % de desservir des adultes victimes d'agression sexuelle, 17 % de fournir des services à des personnes âgées victimes d'agression sexuelle, 17 % de desservir des enfants ou des adolescents victimes de violence familiale, 17 % de fournir des services à des adultes victimes de violence conjugale et 17 % de desservir des enfants ou des adolescents victimes de violence dans les fréquentations (tableau 3).

Certains fournisseurs de services aux victimes ont fourni des services tenant compte des caractéristiques particulières des personnes. On peut distinguer les victimes selon leur âge, leur sexe, leur culture, leur langue, leur orientation sexuelle ou leur incapacité physique ou mentale. En 2009-2010, 40 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir élaboré et mis en œuvre des programmes ou des services pour répondre aux besoins des groupes particuliers de victimes. Au Canada, les services les plus courants étaient ceux destinés particulièrement à des enfants et à des adolescents, offerts par le quart (25 %) des fournisseurs de services aux victimes (graphique 2). En outre, 23 % disposaient de programmes spécialisés pour desservir les Autochtones.

Graphique 2
Fournisseurs de services aux victimes offrant des programmes spécialisés pour les clients ayant des besoins uniques, selon le type de programme, Canada, 2009-2010

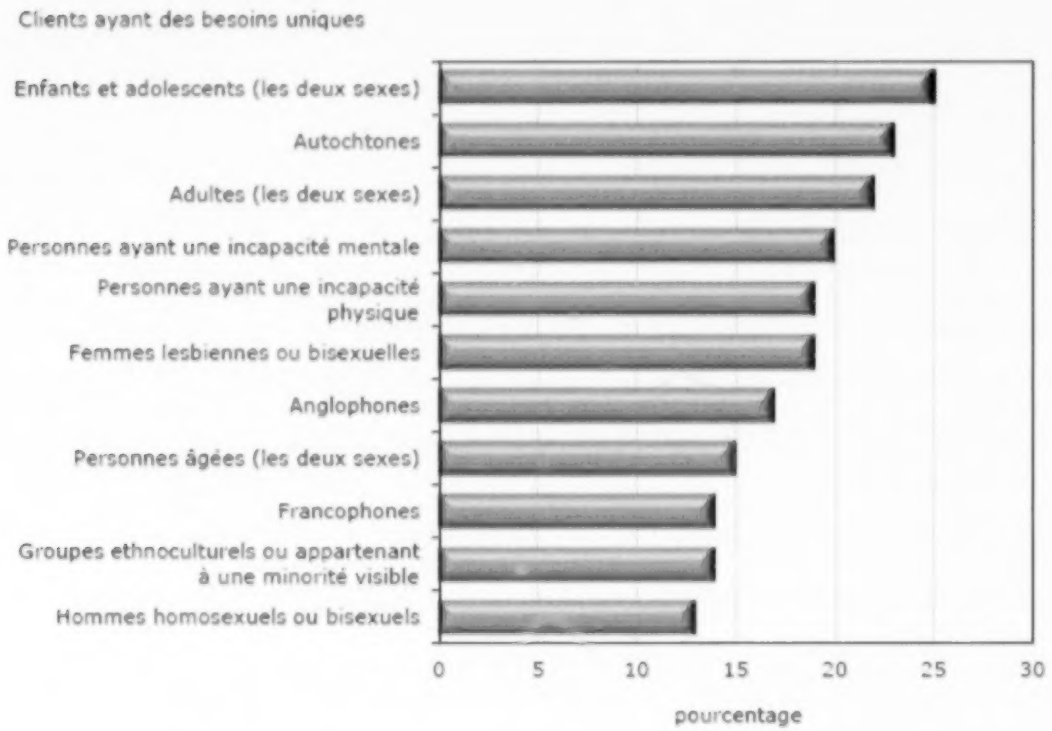

Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages dépasse 100 %.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2009-2010.

La majorité des fournisseurs de services aux victimes sont en mesure de répondre à une vaste gamme de besoins des clients

Les fournisseurs de services aux victimes desservent un vaste éventail de clients, dont certains ont des besoins particuliers. La grande majorité (97 %) des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré pouvoir répondre aux besoins des clients ayant une mobilité réduite. En outre, 70 % des fournisseurs de services aux victimes étaient capables d'aider les clients ayant une déficience auditive et 76 % ont indiqué qu'ils pouvaient répondre aux besoins des clients ayant une déficience visuelle.

Qui plus est, 89 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré être en mesure de fournir de l'aide aux clients ayant une déficience mentale ou des problèmes de santé mentale. Parmi ceux-ci, 87 % ont fait appel à des partenaires ou à d'autres organismes spécialisés ou professionnels pour obtenir de l'aide, 75 % ont utilisé de l'aide informelle (membre de la famille, ami ou fournisseur de soins) et 48 % ont compté sur des membres du personnel ayant reçu une formation spécialisée.

De nombreux fournisseurs de services aux victimes ont offert des services dans des langues autres que l'anglais ou le français. Grâce à l'utilisation d'interprètes non professionnels comme un membre de la famille de la victime, un ami, un fournisseur de soins ou un interprète bénévole, 69 % des fournisseurs de services aux victimes ont été en mesure d'aider des clients qui ne parlaient ni l'une ni l'autre des langues officielles. De nombreux fournisseurs de services aux victimes disposaient également de membres du personnel ou de bénévoles qui pouvaient communiquer de façon orale avec des clients dans d'autres langues, notamment l'espagnol (27 %), l'allemand (21 %), le punjabi (19 %) et l'hindi (18 %). Certains fournisseurs de services aux victimes étaient également en mesure d'aider oralement les clients en ojibway (13 %), cri (12 %), inuktitut (3 %), ou d'autres langues autochtones (19 %).

On a également offert de l'aide sous forme de matériel auditif ou visuel en langues chinoises (31 %), espagnol (30 %), punjabi (27 %), arabe (22 %) et hindi (22 %). Certains fournisseurs de services aux victimes ont également été en mesure d'offrir du matériel auditif ou visuel en cri (13 %), inuktitut (6 %), ojibway (5 %) ou d'autres langues autochtones (11 %).

De nombreux fournisseurs de services aux victimes travaillent en partenariat pour aider les victimes

Les fournisseurs de services aux victimes interviennent souvent conjointement au nom de clients en établissant des réseaux entre eux. Ces partenariats permettent aux fournisseurs de services aux victimes d'offrir une gamme de services plus vaste à leurs clients, de rendre les services plus accessibles, de maximiser les renvois et la coordination des services entre fournisseurs de services et de favoriser la mise en commun des ressources.

En 2010, 87 % des fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils siégeaient à un conseil d'administration ou un comité s'occupant des enjeux et des services concernant les victimes. Une forte proportion de fournisseurs travaillait en collaboration avec d'autres organismes d'aide aux victimes (95 %), les services sociaux (91 %), les maisons d'hébergement et les refuges (91 %), les services de police (89 %) et d'autres organismes ou programmes gouvernementaux (83 %).

Bien que l'on ne dispose pas de renseignements sur les dépenses pour tous les fournisseurs de services aux victimes en 2009-2010, ceux qui ont déclaré des données ont indiqué avoir dépensé environ 97,5 millions de dollars pour fournir des services formels aux victimes d'actes criminels[8]. Ces dépenses couvraient, entre autres, les coûts des salaires des employés, les coûts fixes, les dépenses en immobilisations, la formation, les dépenses liées au financement et les coûts directs de la clientèle. Ce montant ne comprenait pas les indemnisations ou les dommages-intérêts accordés aux victimes.

De nombreux facteurs peuvent influer sur la prestation de services

La prestation de programmes et de services par les fournisseurs de services aux victimes peut être influencée par plusieurs facteurs. On a demandé aux organismes participant à l'enquête si certains événements survenus durant les deux années précédentes avaient eu des répercussions sur la demande de services auprès de leur organisme. Au total, 43 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré que des événements traumatisants ou très médiatisés survenus dans la collectivité avaient fait augmenter leur charge de travail.

Des changements au chapitre du financement peuvent aussi avoir une incidence sur la prestation de services, car ils influent sur la capacité des organismes d'embaucher du personnel et d'élaborer des programmes. En 2009-2010, 29 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré que leurs ressources financières avaient augmenté au cours des deux dernières années, alors que 21 % ont affirmé qu'elles avaient diminué. Les changements apportés aux programmes existants ont fait augmenter la charge de travail de 36 % des fournisseurs de services aux victimes, tandis que les modifications des politiques, procédures ou mandats ont accru la charge de travail de 35 % des fournisseurs de services aux victimes. De plus, 39 % ont enregistré une augmentation de la charge de travail par suite de changements de partenariats avec d'autres programmes.

8. Fondé sur les réponses des 655 fournisseurs de services aux victimes.

Encadré 3
Rôle du système correctionnel canadien dans la prestation de services aux victimes

Au Canada, le système correctionnel fédéral, qui est chargé des contrevenants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus, joue également un rôle dans la prestation de services directs aux victimes d'actes criminels dont les auteurs sont sous surveillance correctionnelle dans un établissement fédéral. Ces services peuvent se présenter sous de nombreuses formes, comme fournir des renseignements aux victimes sur la situation d'un contrevenant dans le système correctionnel ou informer les victimes au sujet de l'aide financière disponible afin qu'elles puissent assister aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Bien que l'ESV ne permette pas de recueillir des renseignements sur ces services, ces données sont disponibles auprès du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

L'information émanant du SCC indique que 6 361 victimes étaient inscrites auprès de cet organisme pour recevoir des renseignements en 2009-2010. Au cours de la même année, le SCC a expédié 37 523 éléments d'information aux victimes inscrites (Sécurité publique Canada, 2010).

Pour ce qui est de la communication de renseignements aux victimes, la CLCC a déclaré avoir été contactée par 22 181 victimes en 2009-2010, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. La majorité des contacts (79 %) provenaient des victimes de crimes violents, comme l'agression sexuelle, ou des membres de la famille de victimes d'homicide.

En 2009-2010, les victimes ont fait 231 présentations à 127 audiences. La plupart d'entre elles portaient sur les crimes violents les plus graves, en l'occurrence le meurtre (28 %), l'homicide involontaire (24 %) et la tentative de meurtre (20 %). La plupart des présentations ont été faites en personne (91 %), tandis que le reste a été enregistré sur bande sonore, bande vidéo, CD ou DVD. La CLCC note une augmentation du nombre de présentations par les victimes, (en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente). Cette croissance peut être attribuée à la création d'un fonds, le 1er novembre 2005, qui vise à rembourser les frais de déplacement des victimes qui souhaitent participer aux audiences et au fait que plus de victimes prennent connaissance de l'existence de ce fonds. (Beauchamp et Hys, 2010).

Des bénévoles aident les employés à fournir des services aux victimes

Les fournisseurs de services aux victimes qui ont fourni des données en 2009-2010 ont indiqué que l'équivalent de 1 880 employés rémunérés à temps plein avait travaillé du 1er avril 2009 au 31 mars 2010[9]. En outre, 73 % des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir eu recours à 8 553 bénévoles au cours de la même période. Les 27 % de fournisseurs de services aux victimes restants ont indiqué qu'ils n'avaient pas eu recours à des bénévoles.

Les fournisseurs de services aux victimes demandent fréquemment à leur personnel d'avoir un niveau de scolarité minimal ou de suivre une formation spécialisée pour travailler avec des victimes. En 2009-2010, 67 % des fournisseurs de services aux victimes ont signalé que le niveau de scolarité minimal des employés était un diplôme ou un certificat d'études universitaires ou collégiales. Par ailleurs, 17 % exigeaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et 17 % n'avaient pas d'exigences en matière de scolarité. Environ 8 fournisseurs de services aux victimes sur 10 (81 %) exigeaient un apprentissage supplémentaire de leurs employés, comme des ateliers, des séminaires ou des cours de formation professionnelle d'accréditation directement liés à la prestation de services aux victimes.

9. Rend compte de l'information pour les équivalents à temps plein.

Bien que les exigences en matière de scolarité pour les bénévoles des fournisseurs de services aux victimes soient généralement plus faibles que celles pour les employés, de nombreux fournisseurs de services aux victimes ont mis en place des exigences de formation obligatoire pour les bénévoles. Plus particulièrement, en 2009-2010, 14 % des fournisseurs de services aux victimes ont signalé que le niveau de scolarité minimal des bénévoles était un diplôme ou un certificat d'études universitaires ou collégiales. Par ailleurs, 28 % exigeait un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et 58 % n'avaient pas d'exigences en matière de scolarité. À l'instar des exigences des fournisseurs à l'égard des employés, 8 fournisseurs de services aux victimes sur 10 (78 %), exigeaient un apprentissage supplémentaire de leurs bénévoles comme des ateliers, des séminaires ou des cours de formation professionnelle d'accréditation directement liés à la prestation de services aux victimes.

La plupart des fournisseurs de services aux victimes ont également déclaré qu'ils proposaient un type quelconque de formation à leurs employés et leurs bénévoles, soit 84 % et 60 % respectivement. La formation peut comprendre la formation professionnelle, l'initiation des nouveaux employés, la formation sur les procédures, les programmes et les logiciels informatiques, la formation en gestion ou en surveillance, et la formation en matière de santé et de mieux-être des employés.

Profil des victimes

La majorité des victimes qui reçoivent de l'aide sont des femmes

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, les fournisseurs de services aux victimes qui ont répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils avaient aidé près de 410 000 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels[10]. Les trois quarts (75 %) des clients étaient des femmes[11] et près de 9 sur 10 (88 %) étaient âgés de plus de 18 ans[12].

Le jour de l'instantané de l'ESV, soit le 27 mai 2010, on a recueilli des renseignements détaillés sur près de 9 500 clients qui ont reçu une aide formelle des fournisseurs de services aux victimes ayant répondu à l'enquête. Même si les femmes et les hommes étaient plus susceptibles de demander de l'aide en raison d'un crime violent, la proportion était plus élevée chez les femmes (86 %) que chez les hommes (69 %) (tableau 4). Près de six femmes sur dix (57 %) ayant demandé de l'aide en raison d'une agression sexuelle ou d'un autre type de crime violent ont indiqué que la violence avait été commise par un conjoint, un ancien conjoint ou un partenaire intime, comparativement à 27 % des hommes.

Le jour de l'instantané, les clients n'ont pas tous demandé de l'aide en raison d'un crime violent. Certains clients ont obtenu l'aide d'un fournisseur de services aux victimes après avoir été victime d'un crime sans violence (9 %), notamment une introduction par effraction ou un vol de véhicule à moteur. D'autres ont reçu de l'aide en réaction à des affaires non criminelles (7 %), y compris d'autres événements traumatisants tels que des catastrophes naturelles, des suicides et des noyades.

De nombreux clients ont demandé de l'aide auparavant

Parmi les clients desservis le jour de l'instantané, 38 % avaient déjà eu recours aux services du même fournisseur de services aux victimes. De ce nombre, 17 % avaient reçu de l'aide une fois au cours des 12 mois précédents, 25 % avaient reçu de l'aide de deux à quatre fois et 31 % avaient reçu de l'aide cinq fois ou davantage. Par ailleurs, 3 % des victimes avaient reçu de l'aide auparavant, mais pas au cours des 12 derniers mois. Pour les 23 % de victimes restantes, le nombre de fois où elles avaient reçu de l'aide au cours des 12 mois précédents n'était pas connu.

10. Fondé sur les réponses de 711 fournisseurs de services aux victimes. Sur les 484 fournisseurs de services qui ont rempli le questionnaire d'enquête en 2007-2008 et en 2009-2010, ceci représente une baisse de 4 % du nombre de clients desservis.
11. Fondé sur les victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 155 855 victimes (soit 38 %) n'a pas été déclaré.
12. Fondé sur les victimes dont l'âge était connu. L'âge de 143 467 victimes (soit 35 %) n'a pas été déclaré.

Encadré 4
Répertoire des services aux victimes

Le répertoire des services aux victimes est un répertoire en ligne des fournisseurs de services aux victimes qui sont disponibles dans une collectivité donnée. Il a été créé par le Centre de la politique concernant les victimes (CPCV) du ministère de la Justice Canada et lancé pendant la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels en avril 2009. Selon le CPCV, l'objectif du répertoire est le suivant :

- aider les fournisseurs de services, les victimes et toute autre personne à trouver des services aux victimes dans l'ensemble du Canada;
- permettre aux victimes de déterminer quels sont les services dont elles pourraient avoir besoin;
- faire le lien entre les organismes et les victimes;
- faciliter l'accès aux services aux victimes pour tous

Les renseignements sur les fournisseurs de services aux victimes figurant dans le répertoire ont été compilés au départ à partir du cycle de 2006 de l'Enquête sur les services aux victimes et sont mis à jour après chaque cycle de l'ESV, avec l'autorisation des fournisseurs de services aux victimes. Bien que la liste ne soit pas exhaustive, le répertoire contient des renseignements sur des organismes offrant des services aux victimes dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le répertoire peut être consulté à l'adresse http://www.serviceauxvictimes.justice.gc.ca.

Résumé

Au Canada, il existe plusieurs types de fournisseurs de services qui aident les victimes d'actes criminels. Ils offrent un vaste éventail de services, allant du counseling et de l'indemnisation financière à la sensibilisation du public et à l'intervention en situation de crise. En 2009-2010, la majorité des clients ayant demandé de l'aide à un fournisseur de services aux victimes étaient des femmes, et la plupart avaient été victimes d'un crime violent. De nombreux fournisseurs de services aux victimes avaient pour mandat d'offrir des programmes visant les victimes de certains actes criminels ou celles ayant des besoins particuliers. En outre, certains fournisseurs de services aux victimes accordent des prestations financières aux victimes d'actes criminels pour les aider à surmonter les traumatismes physiques et/ou psychologiques d'un acte criminel.

Source des données

L'Enquête sur les services aux victimes est financée par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada. Elle a été élaborée en consultation avec les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux qui sont chargés de la justice et des services aux victimes, ainsi qu'un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes de l'ensemble du Canada. L'enquête a pour objectifs de brosser le portrait des organismes de services aux victimes ainsi que de produire des renseignements sur les types de services offerts et un aperçu de la clientèle au moyen d'un instantané des clients desservis un jour donné. De plus, l'enquête permet de recueillir auprès des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres programmes de prestations financières des données normalisées sur les demandes d'indemnisation et les dommages-intérêts accordés aux victimes.

L'ESV est menée au moyen d'un questionnaire papier à retourner par la poste et elle se veut un recensement de tous les fournisseurs de services aux victimes qui entrent dans son champ d'observation. Pour des raisons administratives, certains bureaux centraux ont rempli un seul formulaire dans lequel ils ont fourni des données concernant tous les emplacements qu'ils administrent. Parmi les 917 fournisseurs de services aux victimes et les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels admissibles pour participer à l'enquête, 389 ont expédié des formulaires représentant les données de 787 fournisseurs de services et six programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels ou de programmes de prestations financières. Ceci s'est traduit par un taux de réponse de 86 %.

La majorité des fournisseurs de services aux victimes jugés inadmissibles pour participer à l'enquête avaient soit fermé leur porte ou étaient classés autrement comme étant hors du champ de l'enquête. Un examen des taux de réponse provinciaux et territoriaux a indiqué que Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba affichaient un taux de réponse de 100 %. Ils étaient suivis par le Nouveau-Brunswick (95 %), la Saskatchewan (92 %) l'Ontario (88 %), l'Alberta (88 %), le Québec (87 %), la Colombie-Britannique (82 %), le Yukon (80 %), la Nouvelle-Écosse (76 %), le Nunavut (50 %) et les Territoires du Nord-Ouest (33 %). Le taux de réponse aux questions individuelles de l'enquête sur lesquelles les données de cet article sont fondées se situait entre 86 % et 100 %.

En 2009-2010, le questionnaire de l'ESV a été modifié de façon à refléter plus précisément la situation des services aux victimes au Canada. La base de sondage a été mise à jour pour le cycle de 2009-2010 de l'ESV. La comparaison avec les cycles antérieurs n'est pas possible pour toutes les variables.

Références

BEAUCHAMP, Tara, et Dmytro HYS. 2010. *Résultats liés au questionnaire de victime 2009*, Commission des libérations conditionnelles du Canada, Ottawa, « Rapport de recherche » (consulté le 23 septembre 2011).

CENTRE CANADIEN DE RESSOURCES POUR LES VICTIMES DE CRIMES. 2011. « Indemnisation », (consulté le 2 novembre 2011).

FORD, Amanda. 2012. « Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires 2009-2010 », produit n° 85-003-X au catalogue de Statistique Canada.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2010. *Foire aux questions,* Centre de la politique concernant les victimes, ministère de la Justice Canada, Ottawa, (consulté le 9 septembre 2011).

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat,* vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (consulté le 15 septembre 2011).

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. 2011. *Justice réparatrice,* Sécurité publique Canada, Ottawa, (consulté le 10 janvier 2012).

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. 2010. *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition,* Sécurité publique Canada, Ottawa, « Rapport annuel 2010 », (consulté le 23 septembre 2011).

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Types de fournisseurs de services aux victimes, selon la province et le territoire, 2009-2010

Provinces et territoires	Organisme relevant de la police	Programme d'aide relevant des tribunaux	Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle	Organisme à prestation de services basés sur le système de justice	Service d'orientation et d'aide immédiate aux victimes	Programme d'aide relevant de la collectivité	Autre
	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	8	92	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0	33	67	0	0	0
Nouvelle-Écosse	53	0	7	33	0	7	0
Nouveau-Brunswick	24	0	5	62	0	5	5
Québec	6	0	15	0	0	80	0
Ontario	6	28	34	0	25	7	0
Manitoba	33	7	0	60	0	0	0
Saskatchewan	72	6	11	0	0	11	0
Alberta	81	3	4	0	0	9	2
Colombie-Britannique	54	2	1	0	0	43	0
Yukon	0	25	0	75	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	50	0	0	0	50	0
Nunavut	0	0	0	0	0	100	0
Canada	**38**	**10**	**15**	**6**	**7**	**24**	**1**

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Fondé sur les réponses de 787 fournisseurs de services aux victimes.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2009-2010.

Tableau 2
Fournisseurs de services aux victimes qui offrent un service ou exécutent un travail directement avec les clients et/ou par renvoi, selon le type de service, 2009-2010

Type de service	Service direct	Service contractuel	Renvoi	Sans objet
	pourcentage			
Services généraux				
Renseignements généraux	95	0	10	3
Soutien affectif	93	2	17	2
Liaison avec d'autres organismes au nom du client	91	0	14	4
Sensibilisation du public et prévention	89	0	15	5
Planification de la sécurité - immédiatement	81	0	29	3
Intervention en situation de crise	80	2	28	4
Accompagnement à l'hôpital	67	0	25	14
Défense des droits	65	0	34	10
Formation	62	2	15	16
Planification de la sécurité - à long terme	60	1	47	5
Transport	55	2	40	14
Intervention en cas d'urgence ou de catastrophe	49	0	31	31
Aide pour les demandes d'indemnité	43	0	59	10
Counseling en situation de crise	35	0	65	5
Counseling - individuel	32	1	68	5
Couverture des besoins essentiels	25	0	77	8
Ligne d'écoute téléphonique	24	1	62	17
Aide psychologique	24	1	70	9
Counseling - collectif	22	1	72	9
Groupes d'entraide entre pairs	17	2	74	8
Hébergement ou logement - urgence	17	0	81	9
Aide pour le logement	17	0	82	9
Activités de lobbying	16	0	21	61
Indemnisation - financière	16	0	72	16
Counseling - couple ou famille	13	0	80	10
Résolution de conflits	13	0	67	22
Indemnisation - autres	10	2	67	21
Premiers soins, services de santé et soins médicaux	6	0	75	19
Hébergement ou logement à plus long terme	6	0	87	10
Services de protection des enfants	5	0	83	12
Services liés à la justice pénale				
Accompagnement devant les tribunaux	87	4	19	4
Renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale	84	3	23	2
Aide pour les déclarations de la victime	78	2	26	4
Orientation et information liée aux tribunaux	77	4	27	4
Préparation des victimes ou des témoins	74	4	27	5
Mises à jour sur l'affaire ou le procès	72	1	24	8
Séance d'aide après un stress dû à un événement grave	67	1	35	8
Évaluation des risques (effectuer ou coordonner)	63	2	35	14
Formation en matière de prévention (pour les victimes)	62	2	47	11
Communication de renseignements aux victimes	61	1	44	10
Information juridique	47	1	66	5
Justice réparatrice et mesures de médiation : accompagnement et soutien	25	1	54	25
Justice réparatrice et mesures de médiation : orientation et information	16	1	65	23

Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages dépasse 100 %. Fondé sur les réponses de 787 fournisseurs de services aux victimes.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes, 2009-2010.

Tableau 3
Fournisseurs de services aux victimes ayant pour mandat d'offrir des services aux victimes de types particuliers d'infractions, selon le sexe de la victime, Canada, 2009-2010

Population ciblée pour le service	Hommes seulement	Femmes seulement	Les deux sexes
	pourcentage		
Adultes victimes :			
d'agression sexuelle	1	10	18
de violence conjugale	1	7	17
de mauvais traitements sexuels durant l'enfance	1	9	16
d'autres formes de violence familiale	0	6	14
de harcèlement criminel	1	7	13
de violence (générale)	0	4	9
de violence en milieu de travail	0	4	7
de crimes motivés par la haine et les préjugés	1	3	7
de tragédies non criminelles	0	1	6
de tous les types de crime	0	1	6
de mauvais traitements dans un pensionnat	1	4	5
de fraude, crimes économiques et contre les biens	0	3	5
d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies	0	0	5
de persécution politique et torture	0	4	2
Personnes âgées victimes :			
d'agressions sexuelles	1	10	17
de violence conjugale	0	7	16
de mauvais traitements sexuels durant l'enfance	1	10	14
de violence envers les personnes âgées	0	5	13
d'autres crimes de violence	0	4	8
de fraude, crimes économiques et contre les biens	0	3	7
de tous les types de crime	0	1	6
de tragédies non criminelles	0	1	6
de crimes motivés par la haine ou les préjugés	1	3	6
d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies	0	0	4
Enfants ou adolescents victimes de :			
violence/agression sexuelle ou exploitation sexuelle	1	6	17
violence dans les fréquentations	1	4	17
violence familiale	1	3	17
violence physique ou négligence	0	3	14
violence à l'école	0	2	10
violence (générale)	0	2	9
tous les types de crime	0	0	8
tragédies non criminelles	0	1	6
crimes motivés par la haine et les préjugés	1	2	6
conduite avec facultés affaiblies	0	0	4
Familles :			
d'enfants victimes de violence sexuelle	1	3	20
d'enfants victimes de mauvais traitements	0	1	14
de victimes d'homicide	0	0	9
de victimes de tragédies non criminelles	0	1	8
d'enfants portés disparus, enlevés et exploités	0	1	8
de victimes de conduite avec facultés affaiblies	0	0	7
de victimes de tous les types de crimes	0	1	7
de victimes de mauvais traitements dans un pensionnat	1	2	5

Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages dépasse 100 %. Fondé sur les réponses de 787 fournisseurs de services aux victimes.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2009-2010.

Tableau 4
Clients desservis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime, Canada, 27 mai 2010

	Femmes		Hommes		Sexe inconnu		Total	
Type de crime	**n^bre**	**%**	**n^bre**	**%**	**n^bre**	**%**	**n^bre**	**%**
Infractions violentes	**5 494**	**86**	**1 443**	**69**	**433**	**77**	**7 370**	**81**
Homicide	154	2	70	3	3	1	227	3
Autres infractions causant la mort	95	1	77	4	8	1	180	2
Agression sexuelle	1 922	30	379	18	160	28	2 461	27
par le conjoint, l'ex-conjoint, le partenaire intime	549	9	99	5	22	4	670	7
par un autre membre de la famille	579	9	102	5	58	10	739	8
par quelqu'un d'autre	794	12	178	8	80	14	1 052	12
Autres crimes de violence	3 323	52	917	44	262	46	4 502	50
par le conjoint, l'ex-conjoint, le partenaire intime	2 434	38	247	12	67	12	2 748	30
par un autre membre de la famille	273	4	140	7	119	21	532	6
par quelqu'un d'autre	616	10	530	25	76	13	1 222	13
Autres types d'incidents	**917**	**14**	**652**	**31**	**132**	**23**	**1 701**	**19**
Infractions non violentes	455	7	297	14	57	10	809	9
Conduite avec facultés affaiblies	9	0	16	1	3	1	28	0
Autres délits de la route	32	0	44	2	13	2	89	1
Incidents non criminels	377	6	206	10	49	9	632	7
Incidents de la route - caractère criminel non déterminé	17	0	22	1	2	0	41	0
Autres incidents - caractère criminel non déterminé	27	0	67	5	8	1	102	1
Type de crime inconnu	**197**	**...**	**81**	**...**	**113**	**...**	**391**	**...**
Total	**6 608**	**100**	**2 176**	**100**	**678**	**100**	**9 462**	**100**

Note : Fondé sur les réponses de 729 fournisseurs de services aux victimes. Les pourcentages sont basés sur les totaux excluant les types de crimes inconnus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2009-2010.